



P 1665

ID 4729

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Elisabeth MIMRAN

Luxembourg, le 10 août 2020

Objet : Votre demande de pétition publique 1665 – Pour l'autorisation du traitement Hydroxychloroquine/azithromicine/zinc contre le coronavirus. Lever son interdiction pour laisser aux professionnels de la santé une variété de traitements. Autorisatioun fir den Traitement Hydroxychloroquine/azithromicine/zinc zu Lëtzebuerg och ze benotzen.

Madame,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 5 août 2020, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

En effet, la revendication qui fait l'objet de la demande de pétition publique 1665 est sans objet dans la mesure où la liberté thérapeutique assure déjà, le cas échéant, le recours aux traitements visés. En conséquence, la présente demande est irrecevable car son objet est superfétatoire.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés